

Le Conseil d'État étrille la Réforme Macron-Philippe,

Bureau Central, le 27/01/2020 - N° 03/20.

La durée du conflit, plus de 54 jours, et les grandes mobilisations n'ont pas amené la lassitude espérée par le gouvernement. La réforme est rejetée par 60% de la population. Les partisans du nouveau système de retraite ont perdu la bataille de l'opinion. Et ce n'est pas l'avis, très critique, rendu par le Conseil d'État sur le projet de loi qui va inverser la tendance.

Le conseil d'État le confirme : le système Macron-Philippe, c'est un avenir sombre et incertain

Quand c'est flou c'est qu'il y a un loup !

« ...le Conseil d'État constate que les projections financières ainsi transmises restent lacunaires... ». Amateurisme ou volonté délibérée d'opacifier les projections du futur système de retraite ? Dans tous les cas, le gouvernement est prié de revoir sa copie. Il est quand même très étonnant de voir un tel degré d'impréparation pour une réforme aussi décisive. Le Conseil d'État ne s'arrête pas là. Malgré les manques du projet, ses critiques sur le fond de la réforme sont sans appel. Les députés seraient ainsi amenés à se prononcer sur un texte à trous !!!

Les analyses de FO sont confirmées

Le système « retire aux assurés une forme de visibilité sur le taux de remplacement prévisible qui leur sera appliqué, dans la mesure où la pension n'est plus exprimée à raison d'un taux rapporté à un revenu de référence mais à une valeur de service du point définie de manière à garantir l'équilibre financier global du système. » En clair, la valeur de service du point ne sera pas connue à l'avance et pourra fluctuer selon le bon vouloir des futurs gouvernements.

Le Conseil d'État démonte la propagande de « l'universalité » des droits et l'artifice de communication du « un euro donnera les mêmes droits », soulignant la complexité et la diversité des règles de cotisation et d'ouverture des droits.

Un véritable basculement de société

« *Le projet de loi procède à une réforme du système de retraite inédite depuis 1945, destinée à transformer pour les décennies à venir un système social qui constitue l'une des composantes majeures du contrat social* ».

En effet, le gouvernement veut tirer un trait définitif sur la Sécurité Sociale et toutes les conquêtes sociales. Le Conseil d'État critique également le choix de recourir à 29 ordonnances. Cela « *fait perdre la visibilité d'ensemble qui est nécessaire à l'appréciation des conséquences de la réforme et partant, de sa constitutionnalité et de sa conventionalité* ». Ce texte a donc de grandes chances d'être retoqué par le Conseil Constitutionnel. Ce n'est pas rien.

Le gouvernement est isolé et affaibli

Cet avis est inédit et met en évidence la crise jusqu'au sommet de l'État. Qui peut encore défendre le projet de réforme des retraites Macron-Philippe ?

Ajoutons à cela qu'il ne s'est trouvée aucune organisation syndicale (CFDT compris) ni patronale pour voter pour le projet de loi lors de sa présentation devant les conseils d'administration de la Sécurité Sociale. Même le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire, composé de hauts gradés, conteste la réforme.

Ce projet de réforme devient un enjeu démocratique. Le souhait du gouvernement de passer en force est évident. Dans un pays démocratique quand votre projet ne convainc pas, quand vous êtes désavoué par vos propres institutions, la sagesse commande le retrait de la réforme envisagée.

Pour Force Ouvrière rien n'est fini. Bien au contraire, la mobilisation se renforce et se démultiplie partout.

FO Air France invite les personnels à poursuivre et amplifier le mouvement pour obtenir le retrait ! Les dates, lieux et heures des rendez-vous futurs et en régions, vous seront communiqués par nos représentants.

**Pour la région parisienne
Prochain rendez-vous le mercredi 29 janvier à 13h30
Place d'Italie**

